

Le service social de Lausanne réorganisé

Dès le 1er avril 2010, les assistantes sociales et assistants sociaux du service social de Lausanne ne sont plus en charge de calculer et verser l'aide sociale, mais d'aider les bénéficiaires de cette aide à retrouver leur autonomie. Une tâche à mener en collaboration avec les unités spécialisées du service (logement, insertion, assainissement financier) et avec diverses institutions partenaires, actives dans des domaines tels que la formation élémentaire des adultes ou la protection juridique par exemple. Quant au Revenu d'insertion (RI), il est désormais de la responsabilité des collaboratrices et collaborateurs administratifs. Ce dossier présente l'historique, les grandes étapes ainsi que le principal enjeu de cette réorganisation.

Dossier préparé par: Michel Cornut, Chef du Service social de Lausanne.

> Téléchargez le [dossier du mois](#) en Pdf

> Autres éclairages sur notre thème Aide sociale >> [Organisation de l'aide sociale](#)